



Février 2025

**Sommaire des politiques sur la lutte contre le blanchiment
d'argent et le financement des activités terroristes de
BMO Groupe financier**

BMO Groupe financier, au moyen de la politique générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent, mise en application par sa société mère, la Banque de Montréal (BMO), respecte les exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) et ses règlements applicables, ainsi que toute autre loi se rapportant à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes. BMO Groupe financier désigne la Banque de Montréal et ses filiales.

La LRPCFAT a établi le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFFE) auquel les institutions financières et d'autres entités fournissent des rapports sur les transactions visées, y compris les transactions douteuses (tant les transactions effectuées que les tentatives de transactions), les transferts électroniques de fonds, les biens appartenant à des terroristes et les transactions importantes en espèces. La LRPCFAT établit également les exigences en matière de pièces d'identité du client et de conservation des dossiers ainsi que d'autres exigences visant à atténuer le risque de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes auquel sont exposées les institutions financières.

La politique générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent de BMO stipule que les opérations de BMO Groupe financier seront effectuées conformément aux exigences réglementaires applicables à chaque territoire où il exerce ses activités, y compris les lois régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et les lois relatives aux sanctions visant les individus, les entités ou les pays.

Le chef - Lutte contre le blanchiment d'argent de BMO supervise le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de BMO Groupe financier, y compris son contenu, sa conception et sa mise en œuvre, et il est responsable de l'élaboration et de la supervision des politiques, des mesures de contrôle et de la formation.

Les politiques de BMO Groupe financier respectent les exigences de la LRPCFAT et d'autres lois relatives aux activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, ainsi que les conseils émis par le CANAFFE et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

BMO Groupe financier espère que ce qui précède répondra de façon satisfaisante à vos questions au sujet des politiques de BMO Groupe financier sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

DocuSigned by:

Adam Schabes

Chief Anti-Money Laundering Officer
BMO Financial Group

0C66CDDDF0794DE...